



Déclaration liminaire CTL du 5 décembre 2016

Monsieur le président,

Le 15 novembre, un agent sur quatre était en grève, au plan national. Dans le département du Jura, plus d'un agent sur trois n'est pas venu travailler ce jour là et tous les services du département ont été touchés. Vous avez comptabilisé 37.34% de grévistes. Nous pouvons affirmer que ce taux a été minoré. En effet, les agents en absence justifiée ce jour là sont comptabilisés "agents devant être présents" en totale infraction avec les notes de la DG. Nous avons relevé cette anomalie pour au moins deux agents. Que devons nous déduire de cette découverte? Une méconnaissance des règles de calcul des agents grévistes ou une volonté de minimiser le malaise des agents ?

Au vu du peu d'information fournie par la DDFIP, nous ne pouvons malheureusement pas vérifier de manière plus exhaustive vos données, nous ne pouvons que les prendre pour argent comptant.

Cela dit, plus de 37% de grévistes dans le Jura le 15 novembre reflète un réel malaise. Ce taux est le plus important depuis plusieurs années et vous ne devez pas ignorer la colère qui gronde. Par cette action, les agents souhaitent dire leur ras le bol concernant la dégradation des conditions de travail qui leur sont imposées. Ils expriment ainsi haut et fort leur exigence de voir stopper les suppressions de postes, l'arrêt des restructurations et des fusions de services, leur refus du PPCR, du RIFSEEP et du Prélèvement à la Source.

La DG saura-t-elle écouter cette insatisfaction grandissante ? Nous en doutons au vu des dernières actualités en matière d'emplois. En 2017, la DG supportera 72% des suppressions d'emplois de fonctionnaires. Cela se traduit par la suppression de 12 emplois dans le département. Et aujourd'hui, vous allez nous présenter le tableau de veille sociale.

Quelle ironie!!!

Année après année, les suppressions d'emplois sont à la source de difficultés croissantes dans l'organisation du travail, dans l'exercice des missions, dans les conditions de travail et même dans l'exercice du droit à mutation. Face à cette situation de blocage qui s'affirme de plus en plus, la DG en arrive à assouplir nos règles de gestion pour répondre aux maux qu'elle a elle-même créés.

Quand donc s'arrêtera t'elle?

Vous ne cessez de nous affirmer que la DGFIP n'est pas en voie de démantèlement, tous vos actes nous indiquent le contraire.

Nous n'aurons de cesse de défendre les règles de gestion, le service public et notre administration contre un démantèlement motivé par des basses raisons d'économies à court terme, véritable jeu de dupe tant pour les collègues que pour les usagers du service public.

Nous ne subirons pas le sort de la Poste, France Telecom et tant d'autres sans combattre.